

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Manosque (04100)

## Réponses de Patrick Garnon, au nom de la liste « Demain Manosque »

— le 09/03/2020 à 23:17 —

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB ([www.fub.fr](http://www.fub.fr)) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.*

Nous sommes engagés dans ce sens dès le début du mandat. Par contre, si nous engagerons rapidement certains aménagement pour le vélo, la nécessaire refonte du plan de circulation pour les pistes cyclables comme pour les transports en commun prendra plus de temps avant de permettre la généralisation du système vélo sur la ville, et particulièrement le règlement des points noirs importants dans notre ville.

#### Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.*

Très bonne idée, mais au sein du nécessaire comité plan de circulation et mobilités. Par contre, une section vélo de ce comité permettra de mettre en place diverses mesures spécifiques comme la location de VAE adaptés à la géographie locale, l'incitation aux entreprises à équiper et encourager les salariés, la signalisation et la formation nécessaires en liaison avec les limitations de vitesse automobiles

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à faire envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Cet aspect dépend de notre communauté d'agglomération, la DLVA. Si nous pouvons nous engager à aller dans ce sens, nous ne pouvons pas décider seuls pour la communauté, mais nous engager à y porter ce dossier.

#### Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Commentaire déjà fait plus haut sur le plan de circulation. Par contre, si ces aides permettent de résoudre le problème des giratoires qui forment l'essentiel des points noirs avec les sorties de pistes cyclables, nous prendrons tout de suite, en formant d'abord un ingénieur des services techniques à ces questions.

### Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Naturellement, nous soutiendrons toutes mesures aptes à assurer une meilleure sécurité des cyclistes, et d'abord comme évoqué plus haut la formation de tous à la présence des vélos.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>*

Avant les écoles primaires, des parcs à vélo partout où nécessaire : par exemple lycées, collèges, entreprises, tous équipements publics. Nous encouragerons aussi les ateliers coopératifs d'entretien des vélos.

### Action n°7 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).*

Pas très adapté à la configuration de notre ville moyenne, à la différence des grandes villes. Par contre, oui à la multiplication du stationnement vélo et dans cette configuration proche des passages piétons lorsque c'est pertinent (certaines écoles par exemple).

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>*

Rien à ajouter, sinon que l'utilisation de vélos par les élèves de primaire nécessite préalablement une vraie sécurisation des itinéraires vélo loin d'être en place à ce jour, et donc diverses étapes préalables avant d'être effective.

### Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.*

C'est déjà le cas de nombreux candidats de notre liste à

### Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Il y a de quoi faire sur les trottoirs, tandis qu'en la quasi-absence d'aménagements vélos, la question ne se pose guère sur les aménagements cyclables, sauf sur des soi-disant pistes cyclables complètement ineptes sur lesquelles débordent nécessairement les voitures en stationnement licite

## Commentaires généraux

C'est simple: il y a tout à faire à Manosque, compte tenu que le peu qui a été fait l'a été en dépit du bon sens sauf sur un seul itinéraire à compléter d'ailleurs. Le vélo doit redevenir un moyen de transport usuel, alors qu'il est très minoritaire aujourd'hui. Il est par ailleurs nécessaire de privilégier le VAE pour les trajets à vélo compte tenu de la configuration locale, où par ailleurs le vélo sportif et le cyclotourisme sont déjà très développés. Enfin, notre principal objectif est la réduction de la circulation automobile par tous moyens, le vélo étant à cet égard complémentaire de la marche à pied, des transports en commun et de tous les services d'auto-partage.